

Journées blanches

Tous les élèves de 2H à 8H de la Commune de Sierre bénéficieront des traditionnelles "journées blanches", qui se dérouleront durant la période de janvier 2024.

Les classes de 2H et 3H bénéficieront d'une sortie "neige" adaptée à leur âge. Les 4H et 5H feront du ski de fond et les 6H à 8H du ski alpin ou du snowboard.

Une grande partie des frais sera prise en charge par la Commune de Sierre (le déplacement en car, l'abonnement, la location des skis pour les élèves n'en disposant pas, les moniteurs, etc.).

Les détails, les dates exactes, les lieux où se procurer le matériel pour les élèves non équipés, seront transmis en temps utile par les titulaires de classes.

